

# Newsletter

N° 44/2021

## Petites centrales hydrauliques



Photo : energiebüro ag

# Contributions d'investissement force hydraulique

## Fonds pour maintenir et développer la petite hydraulique

La petite hydraulique est un pilier de la production suisse d'électricité issue d'énergies renouvelables. En encourageant l'hydraulique par des contributions d'investissement, la Confédération veille à maintenir cette production pour des décennies. Dès le début de l'encouragement en 2018, 77 millions CHF ont été octroyés à la petite hydraulique. La contribution est de max. 60% des coûts d'investissement imputables pour les installations > 300 kW<sub>br</sub>. Actuellement, il n'y a pas de liste d'attente.

### Comment la petite hydraulique est-elle encouragée ?

La petite hydraulique est une pièce maîtresse du système d'approvisionnement énergétique suisse. Plus d'un millier de petites installations hydroélectriques sont exploitées dans le pays, pour une puissance installée totale d'environ 760 MW (Office fédéral de l'énergie, 2020). Avec une production annuelle de près de 3400 GWh, elles produisent ensemble environ 10% de l'électricité hydraulique (SuisseEnergie, 2021). Cette production doit être maintenue et – lorsque les exigences écologiques le permettent – développée. Depuis 2018, les agrandissements ou rénovations notables de petites installations hydroélectriques sont soutenus dans ce but par une contribution d'investissement unique. Les conditions d'octroi sont réglées dans la loi sur l'énergie (LEne) et dans l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER). L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est responsable de l'évaluation des demandes de CI et bénéficie pour ce faire du soutien d'un bureau externe, dirigé par la société energiebüro ag.

### Qui peut prétendre à une contribution d'investissement ?

La CI peut s'élever à 60% au maximum des coûts d'investissement imputables en cas d'agrandissement notable, et à 40% au maximum de ces coûts en cas de rénovation notable. Les critères permet-

tant de définir si un projet est réputé notable sont décrits à l'art. 47 OEnER. Les installations dont la puissance mécanique théorique moyenne est d'au moins 300 kW<sub>br</sub> et au maximum de 10 MW<sub>br</sub> peuvent prétendre à une contribution. Les installations de plus de 10 MW<sub>br</sub> sont soumises aux dispositions prévues pour les grandes installations hydroélectriques. Des exceptions à la limite inférieure de 300 kW<sub>br</sub> sont, entre autres, prévues pour les centrales liées à des installations servant à la distribution d'eau potable ou à l'évacuation des eaux usées, de même que pour les centrales de dotation et les installations d'exploitation accessoire. Il n'est actuellement pas possible de demander une CI pour une nouvelle petite installation hydroélectrique. Dans son projet de révision de la loi sur l'énergie mis en consultation, le Conseil fédéral propose que ce soit le cas. L'initiative parlementaire 19.443 examinée actuellement par le Parlement vise également à assurer un soutien aux nouvelles installations, à des conditions qui font pour l'instant encore l'objet de discussions.

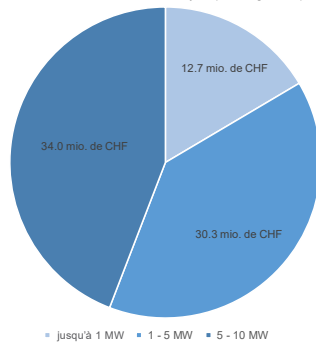
### Quel est le montant des contributions octroyées à ce jour ?

Entre janvier 2018 et décembre 2020, 38 demandes de contributions ont été déposées auprès de l'OFEN pour des projets de petites centrales hydroélectriques. Sur ce nombre, 15 projets remplissaient les conditions pour l'octroi d'une CI. À ce jour, 77 millions de francs environ ont été alloués au total. Les sommes accordées s'inscrivent dans une fourchette allant de 137'000 francs, pour une microcentrale d'une puissance théorique de 44 kW<sub>br</sub>, à 21,5 millions de francs pour un complexe d'installations d'une puissance théorique de 7'200 kW<sub>br</sub>. Dans l'ensemble, la production nette soutenue est de 60,8 GWh, dont 46,3 GWh correspondent à une augmentation de la production grâce à des projets d'agrandissement et 14,5 GWh correspondent au maintien de la production grâce à des projets de rénovation. Une enveloppe de 25 millions de francs est disponible en 2021 pour la rénovation ou l'agrandissement des petites centrales hydroélectriques.

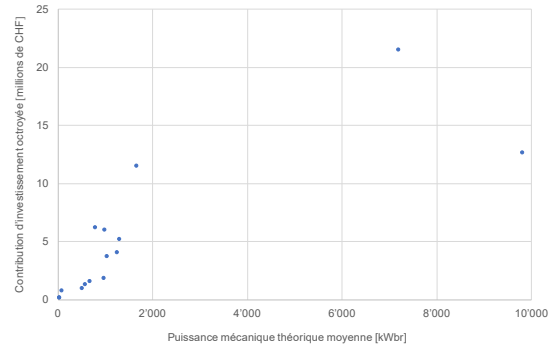
	Demandes pour la petite hydraulique	Demandes avec décision d'octroi positive	Contributions d'investissement octroyées	Production nette soutenue
2018	22	7	27'230'000.- CHF	32'000 MWh
2019	8	5	45'530'000.- CHF	23'100 MWh
2020	8	3	4'310'000.- CHF	5'700 MWh
Total	38	15	77'070'000.- CHF	60'800 MWh

CI octroyées et production nette soutenue annuellement dans la petite hydraulique. Aucune demande de CI pour des projets de petite hydraulique n'a pour l'instant été déposée en 2021

Contributions d'investissement octroyées par catégorie de puissance



Contributions d'investissement octroyées



Projets de petite hydraulique ayant obtenu une décision positive de CI à fin 2020 (energiebüro ag)

### Quelles sont les principales conditions que doivent remplir les projets ?

Lors d'une demande de CI, certains points doivent absolument être observés. Une demande ne peut être présentée qu'après l'obtention d'un permis de construire exécutoire ou, si le projet ne nécessite aucun permis de construire, qu'une fois la constructibilité du projet démontrée. Les travaux de construction de l'installation ne peuvent pas débuter tant que l'octroi de la CI n'est pas garanti, à moins que des raisons valables ne justifient leur début anticipé. Pour cela, une demande correspondante doit être soumise à l'OFEN lors du dépôt du dossier. Si l'exploitant de l'installation obtient déjà une rétribution de l'injection ou un financement des frais supplémentaires, il n'a pas droit à une CI, à moins qu'il ne renonce à ces autres aides. Il est également important de savoir que l'installation hydraulique doit pouvoir être exploitée de manière autonome, ce qui signifie que son exploitation ne doit pas être sensiblement influencée par celle d'une autre installation ou inversement. De même, les installations qui se partagent une composante principale, telle que la prise d'eau ou le canal, ne sont généralement pas exploitables de manière autonome. En présence de complexes d'installations reliés entre eux, il vaut donc la peine de clarifier la définition de l'installation avec l'OFEN avant de déposer une demande. La CI est définie, dans une large mesure, par les coûts supplémentaires non amortissables (SNA) du projet, calculés à l'aide d'un modèle d'évaluation reposant

sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (discounted cash-flows). Pour garantir que les projets ne sont pas soutenus au-delà de leur seuil de rentabilité, la CI ne peut excéder les SNA.

### Où puis-je déposer une demande ?

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème des CI dans la fiche d'information «Contributions d'investissement pour les petites centrales hydroélectriques», qui peut être téléchargée sur le site Internet de l'OFEN. Les documents et formulaires peuvent également être téléchargés sur le même site. La demande doit être présentée par écrit à l'OFEN ou par voie électronique via la plateforme PrivaSphere.

N'hésitez pas à adresser vos questions à l'OFEN et au bureau externe ARGE IB, dirigé par la société energiebüro ag.

Office fédéral de l'énergie  
Section Force hydraulique  
Tél. : +41 58 462 56 11  
3003 Berne  
IB-WK@bfe.admin.ch

ARGE IB  
energiebüro ag  
Tél. : +41 43 444 69 29  
8005 Zurich  
ibk@energieburo.ch

### Liens :

[OFEN Contribution d'investissement pour la force hydraulique](#), [Plateforme PrivaSphere](#), [SuisseEnergie](#), [OFEN Énergies renouvelables Petite hydraulique](#)

# Brèves

## Petite hydraulique

### SSH – 9 octobre 2021 – Journée technique de la petite hydraulique

La conférence sur la petite hydroélectricité, organisée par Swiss Small Hydro, aura lieu finalement le 9 octobre 2021. Le concept éprouvé de conférences et d'une exposition le matin, d'un repas en commun le midi, de visites l'après-midi et d'un apéritif de clôture sera de nouveau suivi cette année. Au programme des visites: l'ancienne forge de la famille Oreiller (équipée de deux roues à eau encore en service) et de la centrale de Profray turbinant les eaux usées brutes de Verbier, intégrée à la station d'épuration de la commune de Bagnes. La conférence est soutenue par SuisseEnergie, ALTIS et la Commune de Bagnes (VS).

En savoir plus : [SSH-journée technique](#)

### CF-CEATE-N - Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme

L'initiative parlementaire Girod 19.443 «Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie» a été déposée en juin 2019. Elle faisait état que la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC /SRI) et la rétribution unique pour le photovoltaïque ont été limitées respectivement à 2023 et 2031. Les différentes énergies renouvelables feront de ce fait l'objet d'une inégalité de traitement dès 2023. Cette initiative mentionnait qu'il appartenait au Parlement de combler cette lacune en mettant les différentes énergies renouvelables sur un pied d'égalité.

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé l'avis qu'il avait émis sur le rapport de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) consacré à l'initiative parlementaire Girod 19. Ainsi, le CF propose au Parlement de ne pas entrer en matière sur ce projet d'acte, issu de la CEATE-N. De son point de vue, le projet de révision de la loi sur l'énergie élaboré par ladite commission ne suffit pas à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité sur le long

terme et à assurer une intégration efficace et sûre des énergies renouvelables dans le système d'électricité en Suisse. Les mesures plus poussées qui sont nécessaires à cet effet figurent dans le projet de loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Il est prévu que le Conseil fédéral approuve peu après la fin de la session d'été le message concernant cette loi, qui regroupe une révision de la loi sur l'énergie et une révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

En savoir plus : [CF \(01.06.2021\)](#), [CEATE-N \(20.04.2021\)](#) et [initiative Girod](#)

### CF - Le potentiel «perdu» de l'hydroélectricité qui n'est plus subventionnée

Le 17 mars 2021, Benjamin Roduit, notamment président de Swiss Small Hydro a déposé une interpellation au Conseil national sous le titre : «Le potentiel «perdu» de l'hydroélectricité qui n'est plus subventionnée». Le Conseil fédéral était invité à fournir des informations sur les projets d'hydroélectricité sur liste d'attente au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 (561 projets d'hydroélectricité, soit 2.2 milliards de kWh/an) qui n'ont pas pu être réalisés suite aux changements des conditions-cadre.

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a notamment émis l'avis suivant. «Pronovo AG a supprimé, en décembre 2020, 240 demandes de la liste d'attente pour le système de rétribution de l'injection (SRI), car les projets en question ne remplissaient plus les conditions pour l'octroi d'un encouragement fondé sur la nouvelle LEné. Pour 135 demandes, le motif de la suppression était la puissance de l'installation inférieure à 1 MW (art. 19, al. 4, let. a, LEné), pour 45 demandes, l'installation n'était pas considérée comme une nouvelle installation (art. 19, al. 1, LEné) et pour 60 demandes, ces deux conditions n'étaient plus remplies. En outre, 23 demandes ont été retirées par les requérants. Les installations hydroélectriques concernées représentaient un potentiel de production annuelle totale

d'environ 1220 GWh. Quelques-unes des demandes de SRI supprimées ou retirées ont ensuite donné lieu à une demande de contribution d'investissement.»

[En savoir plus](#)

### **DETEC – Consultation en cours pour les modifications d'ordonnances**

Depuis le 27 avril, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) mène une consultation sur le projet de révision partielle de plusieurs ordonnances telles que celles sur l'énergie (OEne), sur les installations à basse tension (OIBT), sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM), sur les matériels électriques à basse tension (OMBT). La procédure de consultation durera jusqu'au 13 août 2021. Il est prévu que les ordonnances révisées entrent en vigueur début 2022.

La révision de l'OEne apporte des précisions juridiques sur la planification directrice et sur l'intérêt national que peut revêtir une installation hydroélectrique. Elle précise également certains points concernant la consommation propre.

Avec la révision de l'OEneR, le prix de marché de référence dans le système de rétribution de l'injection sera calculé sur une base mensuelle et non plus trimestrielle. Cet ajustement devrait être à l'avantage de la petite hydroélectricité, lui permettant de bénéficier de tarifs plus élevés pendant les mois de forte production. Le texte révisé précise encore qu'en cas de remplacement complet d'une installation hydroélectrique existante, celle-ci ne sera plus considérée comme une nouvelle installation. Cette adaptation permet à ce type de centrale de sortir de la liste d'attente du système de rétribution à l'injection et d'établir une demande de contribution d'investissement. Les autres révisions ne touchent pas directement la petite hydraulique.

[En savoir plus](#)

### **OFEN- Les petites centrales de plus en plus flexibles**

Produire de l'électricité lorsqu'elle génère le plus de revenus ou stabiliser le réseau électrique, tel a

toujours été le principe commercial des centrales à accumulation. Les petites centrales hydroélectriques des Alpes veulent désormais imiter les grandes. Le projet SmallFlex financé par l'OFEN a démontré que c'était possible.

[En savoir plus](#)

### **PRONOVO – Dernières statistiques sur le SRI**

Les derniers chiffres publiés concernant le système de rétribution à l'injection à ce jour correspondent à l'état des demandes au 01.01.2021.

Ce rapport présente pour chaque canton le total des installations subventionnées, qu'elles soient en service, prochainement en service, ou sur liste d'attente.

Ainsi, pour l'énergie hydraulique, le canton des Grisons remporte le record du nombre d'installations en service et bénéficiaires du SRI (120 sites) et celui de la production électrique annuelle (431 GWh). Le record de puissance revient au Valais avec 142 MW.

La liste d'attente compte, sur toute la Suisse, encore 243 installations, soit une puissance totale de 262 MW et une production électrique estimée à 881 GWh/an.

[En savoir plus](#)

### **Moulins français et continuité des rivières : nouvelle victoire pour les moulins**

Par une décision rendue le 31 mai 2021, le Conseil d'Etat français a censuré le décret de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, concernant l'application de l'article L 214-18-1 du Code de l'environnement, communément qualifié d'« amendement moulins ».

En bref, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité imposait une définition drastique d'un obstacle à la continuité écologique sur un cours d'eau classé en Liste 1, c'est-à-dire identifié comme réservoir biologique et présentant des zones de reproduction ou d'habitat d'espèces spécifiques. Soit une définition qui concerne bon nombre d'aménagements hydrauliques. Par là-même ce décret condamnait fortement, d'une part, le potentiel de développement de l'énergie hydraulique, et d'autre part, un nombre conséquent de moulins anciens à

une démolition « naturelle » et inéluctable de leurs ouvrages dont la remise en état devenait interdite. Par la censure des exigences de continuité écologique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les parlementaires confirment leur souhait d'assurer la préservation des moulins hydrauliques. En effet, ceux-ci considèrent que, tout en présentant une incidence mineure sur la continuité écologique (à ce sujet, les débats parlementaires indiquent que l'existence des quelques 10 000 moulins hydrauliques actuellement recensés « ne remet pas en cause, d'ores et déjà le très bon état écologique des rivières »), les moulins constituent un pan majeur du patrimoine français à protéger. De plus, ces moulins sont vus comme un potentiel de développement de la production d'électricité d'origine renouvelable estimé au cours des débats parlementaires entre 120 et 130 mégawatts.

[En savoir plus](#)

### Abbaye de Fontgombault (Indre, France) : un site exemplaire

Datant du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye Notre-Dame-de-Fontgombault est un site exemplaire à plusieurs

titres, devenant un cas d'école pour l'hydroélectricité et ses enjeux, notamment environnementaux et technologiques. La chute brute de 1.9 m et le débit nominal de 11.3 m<sup>3</sup>/s sont comme « faits » pour la turbine VLH (Very Low Head). Développé par MJ2 Technologies, le groupe VLH DN 3550, de type Kaplan à 8 pales mobiles, équipé d'un générateur à aimants permanents, ne se limite pas à une production électrique moyenne de 780'000 kWh/an (avec une puissance installée de 158 kW aux bornes de son convertisseur de fréquence), il permet également la dévalaison des poissons migrateurs, ajoutant de précieux points ichtyophiles. Ainsi, avec ses deux passes à poissons, le monastère respecte toutes les règles de la continuité écologique spécifiques à la Creuse, cours d'eau à la migration piscicole particulièrement développée. De plus, le groupe, immergé et silencieux, respecte l'esthétique du site classé monument historique. Enfin, et depuis avril 2021, l'installation est capable de fournir sa production électrique à deux réseaux : le public et l'interne, contribuant à l'autonomie de la communauté des moines.

Ce site a fait l'objet d'un article détaillé dans le magazine français [Puissance Hydro](#) et [d'une vidéo en immersion](#).



L'aménagement hydraulique de l'Abbaye de FONTGOMBAULT, équipé d'une turbine VLH, permettant à la fois l'autoconsommation et l'injection sur le réseau depuis avril 2021 (Photo : MJ2 Technologies)

## Hydraulique en général

### OFEN - Force hydraulique en Suisse: statistiques 2020

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Suisse comptait 677 aménagements hydroélectriques en exploitation d'une puissance égale ou supérieure à 300 kW (au 01.01.2020: 674 installations). Par rapport à l'année précédente, la puissance maximale au générateur a augmenté de 22 MW, une hausse due à la mise en service de plusieurs nouvelles centrales ainsi qu'à des rénovations d'installations existantes.

La production d'énergie attendue a progressé d'environ 174 GWh/an par rapport à l'année précédente pour atteindre quelque 36'741 GWh/an (au 01.01.2020: 36'567 GWh/an).

La hausse induite par les centrales mises en service en 2020 est de 61.5 GWh/an. Le reste de l'augmentation est due aux aménagements dépendant de zones fortement englacées.

Les cantons présentant les plus grandes perspectives de production sont le Valais avec 9862 GWh/an (26.8%), les Grisons avec 7993 GWh/an (21.7%), le Tessin avec 3566 GWh/an (9.7%) et Berne avec 3336 GWh/an (9.1%).

En 2020, 20 aménagements, dont la production devrait atteindre 215 GWh/an, étaient en construction.

La production effective des petites centrales hydroélectriques, d'une puissance inférieure à 300 kW a progressé de 1 GWh/an en 2020.

Selon la loi sur l'énergie en vigueur, la production annuelle moyenne d'électricité d'origine hydraulique devra atteindre 37'400 GWh d'ici à 2035, à comparer à la production indigène pour 2020 de 36'274 GWh/an (une fois les pompes d'alimentation et les centrales de moins de 300 kW considérées), soit 137 GWh/an de plus que l'année précédente.

[En savoir plus](#)

### CEATE-N - Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables

Le 3 juin 2021, une motion a été acceptée visant à trancher les conflits majeurs entre l'intérêt national à l'utilisation et au développement des énergies

renouvelables et d'autres intérêts nationaux, et ce, au stade le plus précoce possible de la planification. En d'autres termes, cette motion vise à renforcer la sécurité et la fiabilité des projets de manière à attirer les investisseurs. En effet, les procédures d'autorisation pour la construction de centrales hydroélectriques, notamment, et d'intérêt national sont complexes. Cette longue procédure comporte plusieurs étapes et offre des possibilités de recours jusqu'à la cour fédérale.

Le texte de la motion adoptée par la CEATE-N vise à créer la base légale d'une planification positive des installations de production d'électricité d'intérêt national. Cette planification positive doit être réalisée avec la participation des cantons et des associations habilitées à faire recours. Si les différents intérêts nationaux sont mis en balance dans le cadre de cette planification positive, celle-ci n'a plus à être réalisée dans le cadre de la procédure d'autorisation proprement dite. La motion demande également que des délais soient fixés pour éviter le prolongement de la durée totale de la procédure.

[En savoir plus](#)

### Plateforme Renaturation – Contrôle biologique des effets pour la restauration de la migration des poissons

Afin de soutenir les experts dans la planification conceptuelle et la mise en œuvre du contrôle biologique des effets, et de standardiser le contrôle des effets pour le processus d'apprentissage, on trouvera sur la plateforme Renaturation des modèles créés en coopération avec un groupe d'experts, pouvant servir de guides. La plateforme Renaturation est un site de l'Agenda 21 pour l'eau et bénéficie du soutien financier de l'OFEV.

[En savoir plus](#)

### Eawag – Médiation autour de la politique de l'eau

De la protection contre les inondations à l'approvisionnement en eau potable, en passant par la revitalisation des cours d'eau et la production hydraulique: la politique de l'eau joue sur des tableaux très divers en Suisse. Mais l'échange

d'informations entre des parties prenantes politiquement divisées est souvent un écueil. L'étude «Information exchange in governance networks – Who brokers across political divides?» montre que le flux d'informations entre les parties prenantes de la politique de l'eau fonctionne globalement assez bien. Mais là où ce flux bloque, c'est entre les parties prenantes qui défendent des positions politiques différentes. Si des informations techniques ne sont

pas partagées, cela s'explique par l'absence de contacts pardelà les fossés politiques. C'est pourquoi l'étude conclut que les rencontres et les manifestations de l'Agenda 21 pour l'eau ou de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) sont importantes pour un meilleur échange d'informations.

[En savoir plus](#)

## Energie en général

### Elcom - Sécurité de l'approvisionnement en hiver et questions internationales

Lors de sa conférence de presse annuelle le 3 juin 2021, la Commission fédérale de l'électricité (El-Com) a recommandé au Conseil fédéral de prendre des mesures suffisantes en Suisse pour ne pas avoir à importer plus de 10 TWh au cours du semestre d'hiver. En effet, selon les perspectives énergétiques actuelles, après la mise hors service des centrales nucléaires et à longue échéance, la demande d'importation au cours du semestre d'hiver s'élèvera à bien plus de 10 TWh. De plus, la capacité d'exportation des pays voisins sera réduite par la diminution ou l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et des centrales à charbon. Dans le même temps, la dépendance à l'égard des décisions politiques prises à l'étranger s'accroît. Enfin, les risques politiques augmentent face à la conclusion repoussée d'un accord-cadre sur l'électricité avec l'Europe.

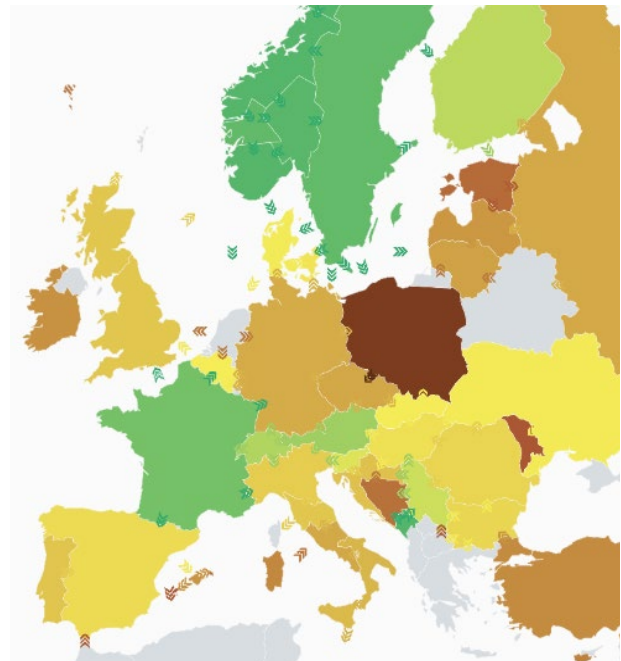
Outre la sécurité de l'approvisionnement en Suisse, l'Elcom a souligné la haute qualité de cet approvisionnement, la plus élevée d'Europe, en se fondant sur des notions liées aux coupures de courant.

Autres sujets évoqués : la finalisation du transfert à Swissgrid du réseau à très haute tension et l'intervention accrue de l'ElCom en vue de réduire les découverts de couverture.

En savoir plus : [Elcom](#) et [RTS](#)

### Electricity Map: Cartographie des émissions de CO<sub>2</sub>

Electricity Map présente, en ligne, l'intensité carbone en gramme de CO<sub>2</sub> par kWh, autant pour la production que pour la consommation d'électricité d'un pays en résolution horaire. La plupart des pays européens y figurent et quelques autres encore. La Suisse en fait désormais partie, grâce à l'office de l'innovation numérique de l'OFEN, avec le soutien de Swissgrid.



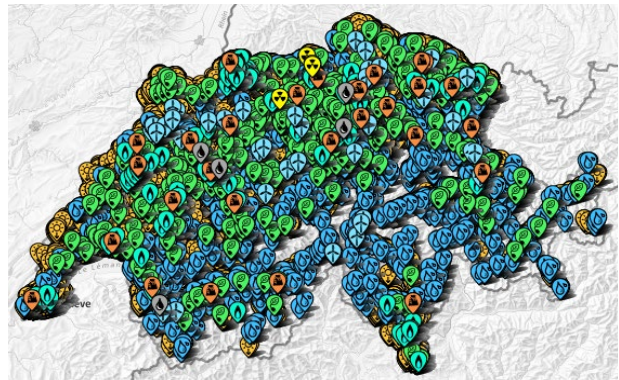
En savoir plus : [Energiaplus](#) et [electricity map](#)



## OFEN : Carte des sites de production électrique en Suisse

Sur la base des garanties d'origine, cette carte localise les centrales qu'elles soient hydrauliques, mais aussi nucléaires, ou encore au gaz naturel, ou à déchets. On y trouvera également des informations sur la puissance installée et la date de mise en service.

[En savoir plus](#)



## Agenda

Malgré les incertitudes calendaires, une sélection d'évènements est proposée ici, évènements qu'il est conseillé d'en contrôler la tenue directement auprès des organisateurs. Un calendrier régulièrement mis à jour est également disponible [ici](#).

### Août 2021

- [Du 9 au 14 août, Berne, Mont-Soleil, Nidau](#): Summer School Mont Soleil 2021
- [26 août, Naters/Brig](#): Conférence sur les matières en suspension, abrasion et impacts sur les rendements des Pelton, organisée par le VAW (Institut de recherche en génie hydraulique, hydrologie et glaciologie) de l'école polytechnique de Zurich et la haute école de Lucerne (germanophone)

### Septembre 2021

- [2 et 4 septembre, Airolo \(TI\)](#): 110<sup>ème</sup> assemblée générale – ASAE (Association suisse pour l'aménagement des eaux), avec des conférences sur l'hydroélectricité et la sécurité d'approvisionnement et une visite de la nouvelle centrale de Ritom
- [14 et 15 septembre, Graz \(Autriche\)](#): 7<sup>ème</sup> conférence «Praktikerkonferenz ‚Wasserkraft / Turbinen / Systeme‘», organisée à l'université de technologie de Graz (germanophone)
- [Du 15 au 17 septembre, Zürich \(ZH\)](#): Wasserbau Symposium 2021 sur le génie hydraulique, organisé notamment par le VAW (Institut de recherche en génie hydraulique, hydrologie et glaciologie) de l'école polytechnique de Zurich (germanophone et anglophone)

- [Du 22 au 24 septembre, Lyon \(France\)](#): Colloque HydroES 2021 – L'Hydroélectricité, un catalyseur de la transition énergétique en Europe, organisée par la Société Hydrotechnique de France (également en ligne)

### Octobre 2021

- [5 octobre, Beaune \(France\)](#): 8<sup>ème</sup> rencontre de l'hydroélectricité organisée par la Direction régionale de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté en association avec la Région
- [7 et 8 octobre, Brixen \(Italie\)](#): 24<sup>ème</sup> édition de la conférence Anwenderforum Kleinwasserkraftwerke (germanophone)
- [9 octobre, Val de Bagnes \(VS\)](#): journée technique de la petite hydraulique, organisée par Swiss Small Hydro
- [11 et 12 octobre, Grenoble \(France\)](#): 6<sup>èmes</sup> Rencontres Business Hydro, organisées par l'association Hydro 21, sous la thématique de l'Europe
- [14 et 15 octobre, Klagenfurt \(Autriche\)](#): Conférence 2021 organisée par l'association Kleinwasserkraft Österreich (germanophone)
- [21 et 22 octobre, Mals \(Italie\)](#): 4<sup>èmes</sup> journées interalpines Energie et Environnement (germanophone)
- [Du 25 au 27 octobre, Strasbourg \(France\)](#): conférence internationale HYDRO 2021 (anglophone)

### Novembre 2021

- [Du 8 au 10 novembre, Interlaken \(BE\)](#): Symposium international sur le charriage, organisé par l'OFEV et l'Agenda 21 pour l'eau

- [10 novembre, Olten \(SO\)](#): Journée Force hydraulique 2021: Construction, exploitation et entretien des centrales hydroélectriques IX, organisée par la commission Hydrosuisse de l'ASAE
- [25 et 26 novembre, Salzbourg \(Autriche\)](#): RENEXPO INTERHYDRO, congrès européen (germanophone et anglophone)

## Adresses

### Direction du Programme Petites Centrales hydrauliques:

Office fédéral de l'énergie  
Regula Petersen, 3003 Berne,  
Tél. 058 462 56 54, Fax 058 463 25 00  
[regula.petersen@bfe.admin.ch](mailto:regula.petersen@bfe.admin.ch)

### Newsletter:

- Suisse alémanique:  
Skat, Wesley Wojtas, Vadianstrasse 42,  
9000 Saint-Gall, [wesley.wojtas@skat.ch](mailto:wesley.wojtas@skat.ch)
- Suisse romande:  
Mhylab, Aline Choulot, Chemin du Bois, Jolens 6  
1354 Montcherand, [romandie@smallhydro.ch](mailto:romandie@smallhydro.ch)
- Tessin:  
Scuola Universitaria Professionale della  
Svizzera Italiana, Istituto di Sostenibilita  
Applicata all'Ambiente Costruito, Roman Rudel,  
6952 Canobbio, [roman.rudel@supsi.ch](mailto:roman.rudel@supsi.ch)

### Aides financières pour les études sommaires:

Skat, Wesley Wojtas, Vadianstrasse 42,  
9000 Saint-Gall,  
Tél. 071 228 54 54, Fax 071 228 54 55  
[wesley.wojtas@skat.ch](mailto:wesley.wojtas@skat.ch)

### Centres InfoEnergie:

- Suisse alémanique:  
Swiss Small Hydro, 9000 Saint-Gall,  
Tél. 079 373 70 47, [deutsch@smallhydro.ch](mailto:deutsch@smallhydro.ch)
- Suisse romande:  
Swiss Small Hydro, 1354 Montcherand  
Tél. 024 442 87 87, Fax 024 441 36 54  
[romandie@smallhydro.ch](mailto:romandie@smallhydro.ch)
- Suisse italienne:  
Swiss Small Hydro, 6503 Bellinzona  
Tel. +41 91 873 48 06 / +41 91 873 48 00  
[italiano@smallhydro.ch](mailto:italiano@smallhydro.ch)

### Section infrastructures:

Pour les projets liés aux infrastructures, nous recommandons également de contacter l'association InfraWatt.  
InfraWatt, Laure Deschaintre  
Kirchhofplatz 12, 8200 Schaffhausen,  
Tél. 052 238 34 34, Fax 052 238 34 36  
[deschaintre@infrawatt.ch](mailto:deschaintre@infrawatt.ch)

### Pour s'abonner à cette newsletter:

[romandie@smallhydro.ch](mailto:romandie@smallhydro.ch)

**Désinscription:** répondre à l'expéditeur